

# OPAH DE RENOUVELLEMENT URBAIN

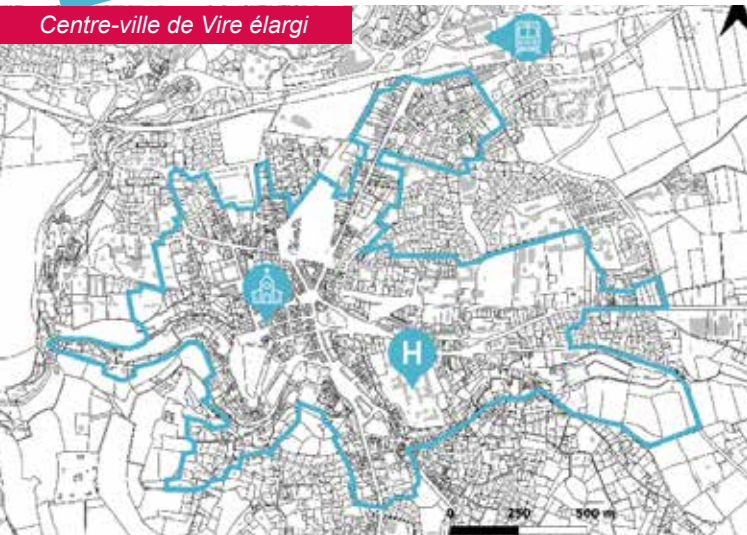
Dispositif complémentaire

Vous êtes propriétaire ou futur propriétaire d'un logement ou d'un immeuble dans le centre-ville de Vire Normandie, un dispositif d'aides complémentaires est mis en place dans le cadre de l'OPAH-RU.



## > Le périmètre

Centre-ville de Vire élargi



## > Les aides complémentaires

Selon les cas des **aides majorées** peuvent être attribuées par l'**Intercom de la Vire au Noireau** et **Vire Normandie**.

**Renseignez-vous !**



## Notre accompagnement

Mandaté par l'Intercom de la Vire au Noireau, le CDHAT est à votre disposition pour :

### > Vous informer

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

### > Établir un plan de financement prévisionnel

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

### > Monter votre dossier

de demande de subvention et assurer son suivi.

## Permanences

Le **1<sup>er</sup> mercredi** et les **2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis** du mois de **9h à 12h**

Intercom de la Vire au Noireau  
20 rue d'Aignaux - Vire  
14500 Vire Normandie

## Renseignements



28 - 30 avenue de Garbsen  
14200 Hérouville-Saint-Clair

**02 31 53 73 73**

210 rue Alexis de Tocqueville  
50000 Saint-Lô

**02 33 75 62 40**

contact@cdhat.fr - www.cdhat.fr

@Groupe\_CDHAT

## En partenariat avec :



Conception - Réalisation CDHAT - Crédits photos © CDHAT - Novembre 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Juillet 2020 - Juillet 2025



# AMÉLIORATION DE L'HABITAT



- > Accompagnement gratuit
- > Aides financières pour vos travaux

## C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT



A l'initiative de l'Intercom de la Vire au Noireau et de la commune de Vire Normandie, **deux opérations d'amélioration de l'habitat** sont mises en place jusqu'en 2025 sur l'ensemble du territoire :

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)
- OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain)

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, **des aides exceptionnelles** vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), l'Intercom de la Vire au Noireau et par la commune de Vire Normandie auxquelles s'associent, sous certaines conditions, l'Etat, Action Logement et la Région Normandie.

### > Des aides, pour qui ?

Ces aides s'adressent aux **propriétaires privés** pour des travaux dans :

- leur résidence **principale**
- ou dans un logement destiné à la **location**.

### > Le périmètre

Communes déléguées de :

- Vire
- Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont
- Vaudry
- Roullours
- Coulonces
- Truttemer-le-Grand
- Maisonnelles-la-Jourdan
- Truttemer-le-Petit

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Propriétaires occupants - Propriétaires bailleurs

### Conditions



- Logement de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Travaux non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention.

### Types de travaux éligibles aux aides



- Économie d'énergie
- Adaptation du logement au vieillissement ou au handicap
- Réhabilitation d'un logement dégradé
- Réhabilitation d'un logement vacant



### Autres aides :

- Caisses de retraite
- Région Normandie
- Conseil départemental du Calvados
- Eco-prêt à taux 0%
- Action Logement

## CONDITIONS PARTICULIÈRES ET AIDES



### > PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS\*

Subventions **Anah** et  
**Intercom de la Vire au Noireau de 35% à 60%**

+  
**Aides complémentaires** pour des travaux en faveur des **économies d'énergie**  
**Primes de 4 000 € Maximum**

Conditions particulières :

- Occuper son logement pendant 3 ans
- Sous conditions de ressources en fonction de la composition du ménage



### > PROPRIÉTAIRES BAILLEURS\*

Subventions **Anah** et  
**Intercom de la Vire au Noireau de 20% à 35%**

+  
**Prime Habiter Mieux de 1 500 € ou 2 000 €**  
et **1 000 €** de l'Intercom de la Vire au Noireau  
Si les travaux permettent un gain énergétique de **35%**  
et selon les étiquettes énergie

Conditions particulières :

- Logement occupé ou vacant
- Location à titre de résidence principale
- Convention d'une durée minimale de 6 ans



### > COPROPRIÉTÉS\*

Travaux d'**accessibilité** et d'**économie d'énergie**  
dans les **parties communes** de la copropriété  
**25% ou 50%**

+  
**Aides complémentaires** pour des travaux en faveur des **économies d'énergie**  
**Primes de 500 € à 6 000 € / lot d'habitation**

Anah, MaPrimeRénov' Copropriétés et Intercom de la Vire au Noireau



### > AIDES COMPLÉMENTAIRES\*

**Prime de 4 000 € ou 5 000 € de Vire Normandie**

Pour l'acquisition de sa résidence principale  
avec travaux de rénovation énergétique

**Prime de 1 000 € à 3 000 €**  
de l'**Intercom de la Vire au Noireau**  
Pour la sortie de vacance à destination des logements locatifs

**Aide de Vire Normandie**  
pour l'**embellissement des façades**  
(réfection de façade, ferronnerie, menuiserie, cheminée...)

\* Sous conditions notamment des plafonds de travaux subventionnés, la localisation des immeubles et la réglementation en vigueur